

**JUSTICE DE PAIX  
D'ESCH-SUR-ALZETTE  
Place Norbert Metz,  
L-4239 Esch-sur-Alzette**

**Tél : 530529 Fax : 530529-304**

Monsieur le Bâtonnier,

Veillez trouver ci-joint des informations supplémentaires que je vous prie de bien vouloir continuer aux membres du barreau. :

Au vu des circonstances sanitaires exceptionnelles à observer dans le cadre de la pandémie COVID-19, toutes les affaires fixées pour plaidoiries, pour contrôle ou radiation seront, à partir du 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, reportées d'office à une date ultérieure qui sera communiquée le moment venu aux parties respectivement à leurs avocats.

Le prononcé des affaires en délibéré est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, les affaires très urgentes pourront être plaidées lors d'une des audiences prévues dans l'arrêté ministériel du 16 mars 2020 portant fixation des audiences des juridictions judiciaires pendant la période du 16 mars 2020 au 3 avril 2020. Dans ces affaires, les parties respectivement leurs avocats seront contactés par le greffier de permanence et celles-ci seront fixées à l'une des audiences précitées et prononcées dans un bref délai.

Les affaires nouvelles, non urgentes, introduites par citation seront reportées à une date ultérieure qui sera communiquée en temps utile aux parties respectivement à leurs avocats.

Toutes les requêtes et courriers sont à déposer dans la boîte aux lettres située à l'entrée du bâtiment de la Justice de paix. Une date de fixation pour ces affaires nouvelles sera communiquée le moment venu.

Esch/Alzette, le 19 mars 2020

Annick EVERLING  
Juge de paix directeur